

La **Fédération québécoise des sports cyclistes** sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** ([http://www.jeuxduquebec.com/Normes\\_doperation-fr-29.php](http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php)).

## **I. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX**

### **A) PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES**

<b>CATÉGORIES</b>	<b>ÂGE</b>		<b>SEXE</b>	<b>ÉPREUVE</b>
	<b>2019</b>	<b>2022</b>		
Pee wee (U13)	2007-2008	2010-2011	M / F	Cross-country olympique (XCO)
			M / F	Relais par équipe (XCR)
			M / F	Cross-country éliminatoire (XCE)
			M / F	Cross-country contre-la-montre (XCT)
Minime (U15)	2006-2007	2008-2009	M / F	Cross-country olympique (XCO)
			M / F	Relais par équipe (XCR)
			M / F	Cross-country éliminatoire (XCE)
			M / F	Cross-country contre-la-montre (XCT)
Cadet (U17)	2004-2005	2006-2007	M / F	Cross-country olympique (XCO)
			M / F	Relais par équipe (XCR)
			M / F	Cross-country éliminatoire (XCE)
			M / F	Cross-country contre-la-montre (XCT)

### **B) AFFILIATION**

Tous les participants doivent être licenciés à la Fédération québécoise des sports cyclistes du Québec.

II. FINALE DES JEUX DU QUÉBEC, ÉTÉ 2022

A) CATÉGORIES

CATÉGORIES	ÂGES	SEXES	ÉPREUVES
Minime (U15)	01/01/2008 au 31/12/2009	M / F	Cross-country olympique (XCO)
		M / F	Cross-country éliminatoire (XCE)
		M / F	Cross-country contre-la-montre (XCT)
Cadet (U17)	01/01/2006 au 31/12/2007	M / F	Cross-country olympique (XCO)
		M / F	Cross-country éliminatoire (XCE)
		M / F	Cross-country contre-la-montre (XCT)
Minime et cadet	01/01/2006 au 31/12/2009	M / F	Relais par équipe (XCR)

B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION

Minimum d'athlètes : 1 athlète

Maximum d'athlètes : 10 athlètes

\* 5 Cadets (3 garçons + 2 filles)

\* 5 Minimes (3 garçons + 2 filles)

Entraîneurs : 1 à 2 maximum – (2 entraîneurs = 2 à 10 athlètes)

Accompagnateurs et/ou gérant : 1 si 2 entraîneurs

2 si 1 entraîneur (dont un conducteur)

Il doit y avoir au moins un homme parmi le personnel d'encadrement s'il y a des garçons au sein de l'équipe, et de la même façon au moins une femme s'il y a des filles.

Lors de la finale régionale, une délégation n'ayant pas trois garçons dans une catégorie pourra compenser avec une fille dans la même catégorie (ex. : 1 ou 2 Minime G, et 3 Minime F, advenant qu'il y ait juste 1 ou 2 garçons présent lors de la finale régionale). Tous les athlètes compteront au classement de la région.

Lorsqu'une région choisit de faire la sélection de ses athlètes sur plus d'une finale régionale, un athlète n'est pas tenu de participer à tous les événements pour se qualifier à la Finale provinciale.

**C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS**

Tous les entraîneurs doivent être membres en règle de la FQSC. Pour être déclaré entraîneur, celui-ci devra détenir minimalement la formation :

- Compétition-Introduction et Habilitéés et tactiques vélo de montagne : formé
- ou
- Niveau 1 technique dans l'ancien modèle du PNCE.

Chaque région doit être encadrée par un entraîneur. Exceptionnellement pour les régions qui ne comptent pas d'entraîneur formé en vélo de montagne, elles pourront intégrer un entraîneur répondant aux exigences des spécifications pour les entraîneurs de la route ou du BMX.

**D) AFFILIATION ET MODALITÉS**

Tous les participants doivent être affiliés (détenir une licence de coureur de la FQSC)

Coût :            Avant le 15 juillet de la même année – plein montant  
                      Après le 15 juillet de la même année \* - 50% du tarif

\* rabais applicable seulement dans le cadre de la Finale des Jeux du Québec

**E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE**

Compétition identifiée sélection au calendrier de vélo de montagne de la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC). La sélection devra être conforme au processus de sélection des Jeux du Québec diffusée sur le site de la FQSC. (<http://www.fqsc.net/general/jeux-du-quebec>)

**F) ADMISSIBILITÉ**

Avoir participé à la sélection régionale. Les athlètes participant à la Finale provinciale doivent absolument détenir la licence régulière et être considéré

De plus, les athlètes qui participent à la Finale des Jeux du Québec doivent être identifiés Espoir en vélo de montagne par la FQSC, ce qui implique qu'ils doivent obligatoirement remplir l'un des deux critères suivants :

- Participer à au moins une épreuve de la Coupe du Québec de vélo de montagne dans l'année en cours ou l'année précédente et terminer à plus de 75% du temps du vainqueur;
- Ou réaliser un podium dans une course régionale (terminant dans la 1<sup>ère</sup> moitié du classement en fonction du nombre de participant).

Exemple : lors d'une course régionale à 5 coureurs (de la même catégorie d'âge), seul le 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> rempliraient le critère de qualification.

### G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

La région d'appartenance correspond à l'adresse du domicile de l'athlète.

« Le lieu d'appartenance de l'athlète sera l'adresse de son domicile, tel que mentionné sur son bulletin scolaire de l'année en cours\*. L'athlète est présumé domicilier chez le parent ou tuteur avec lequel il passe la majorité de son temps. Si le bulletin scolaire comporte deux lieux de résidences, celui de la région de l'école fréquentée sera retenu.

\*Note : Une personne a en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps. »

### H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

#### **Cross-country short-track (XCC)**

Le XCC en vélo de montagne, est entrée dans le calendrier international des Coupes du monde depuis 2019. Le parcours peut comprendre des sections asphaltées jusqu'à concurrence de 30% de la distance totale d'1km maximum avec un 4 mètres minimum **en tout temps** sur le parcours (6 à 8 mètres serait l'idéal), pas de singeltrack autorisé. Aucune difficulté technique sur le parcours, ce qui est recherché ici est une course assez rapide à rouler, pas de virage serré et rien de sélectif, on recherche à avoir une course en peloton.

#### **Cross-country olympique (XCO)**

Le cross-country est une épreuve individuelle d'endurance avec un départ en groupe, sur un parcours d'environ **3.3 km** aménagé sur des chemins, sentiers et pistes de profils variés comprenant montées et descentes et différents types de surface de roulement.

#### **Relais par équipe (XCR)**

Les équipes officielles seront composées de 1 Minime & 1 Cadet G, 1 Minime & 1 Cadet F. Chaque athlète effectuera entre deux et trois boucles du circuit (à déterminer selon un parcours optimal de 5 à 6 minutes), de façon alternée avec son coéquipier. Les participants de la catégorie Minime devront prendre le départ en premier (le parcours du XCO pourra être utilisé pour cette course, selon les parcours proposés).

Dans le cas des régions qui ne peuvent pas engager une équipe officielle (ex : aucun Cadet F), elles pourront effectuer des équipes mixtes (regroupement de régions) OPTIONNELLES et participeront comme délégation hors-concours suivant les mêmes règles.

**Cross-country éliminatoire (XCE)**

Le XCE est une épreuve inspirée de ce qui se fait en ski de fond, qui permet de rapprocher le vélo de montagne des spectateurs et de faciliter la couverture médiatique. Le parcours peut comprendre des sections asphaltées jusqu'à concurrence de 50% de la distance totale qui doit varier **entre 400 m et 600 m** selon le niveau de difficulté, pour les catégories visées (le parcours du XCC pourra être utilisé pour cette course, selon les parcours proposés)

**I) SURCLASSEMENT**

Aucun surclassement

**J) SUBSTITUTION**

Permise en autant que l'athlète ait participé à la compétition de sélection régionale

**K) EXCLUSION**

Aucune

**L) MÉDAILLES**

Le nombre prévu de médailles distribué lors de la Finale provinciale sera de:

Médailles d'or : 16

Médailles d'argent : 16

Médailles de bronze : 16

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs.

M) **SYSTÈME DE POINTAGE**

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

**XCC-XCO-XCE**

POSITION	POINTS
1	10
2	9
3	8
4	7
5	6
6	5
7	4
8	3
9	2
10 et +	1

**Relais par équipe**

POSITION	POINTS
1	10
2	8
3	6
4	4
5	2
6 et +	1

N) **SYSTÈME DE CLASSEMENT DES RÉGIONS**

Ce système sert à départager les régions de la première position à la dernière position.

Somme des points de tous les athlètes par région.

En cas d'égalité :

- le nombre de 1<sup>ère</sup> place (sur l'ensemble des épreuves) servira à départager les régions puis de 2<sup>nde</sup> place...
- Si l'égalité persiste, le classement du XCO départagera les régions.

---

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.

ANNEXE 1

TABLEAU DÉTAILLÉ DE LA REMISE DES MÉDAILLES

DISCIPLINE	CATÉGORIE	OR	ARGENT	BRONZE	
XCC	MINIME F	1	1	1	
XCC	MINIME H	1	1	1	
XCC	CADET F	1	1	1	
XCC	CADET H	1	1	1	
XCO	MINIME F	1	1	1	
XCO	MINIME H	1	1	1	
XCO	CADET F	1	1	1	
XCO	CADET H	1	1	1	
XCR	MINIME-CADET F	2	2	2	
XCR	MINIME-CADET H	2	2	2	
XCS	MINIME F	1	1	1	
XCS	MINIME H	1	1	1	
XCS	CADET F	1	1	1	
XCS	CADET H	1	1	1	
TOTAL :		16	16	16	48